



Risques de coupures électriques de 2h sur vos chantiers et ateliers : le délestage tournant

Le report du redémarrage des centrales nucléaires en cours de révision fait planer le risque d'un manque d'électricité en France continentale cet hiver, singulièrement sur le mois de janvier. Pour éviter un blackout, le gouvernement organise un système programmé de délestage tournant, par tranche de deux heures, surtout pendant les pics de consommation : entre 8h et 13h et de 18h à 20h.

S'appliquant à des "postes sources", ce délestage concernerait tous les réseaux qui s'y raccordent, qu'ils alimentent des ménages ou des entreprises, des ateliers ou des chantiers pour le BTP.

Seule y échapperait une liste d'activités prioritaires (hôpitaux, pompiers, police, ...) définie dans un décret intangible, et la grappe de raccordements relevant de leur "poste source".

Sur une zone délestée, **les antennes pour réseaux mobiles** se trouveront également coupées, comme **les ascenseurs**, les **portails électriques**, les **installations de sécurité** (accès, évacuation des fumées et poussières, pompes, ...)

Serez-vous informé d'une coupure dans votre zone, et comment ?

L'annonce du délestage se fera au travers de la plateforme [écoWatt](#) pour le réseau Enedis et sur leurs sites Internet équivalents pour les entreprises locales de distribution, avec :

- À J-3 une première alerte (signal écoWatt rouge), avec zones (département au moins, communes peut-être) et horaires potentiellement concernés ;
- À J-2 une confirmation du risque ;
- À J-1 (à partir de 17h le jour d'avant) la confirmation d'une très forte probabilité de délestage, la plateforme écoWatt et l'appli associée affichant alors un lien vers le site <http://coupures-temporaires.enedis.fr/> qui permettra de savoir plus précisément si une adresse est concernée et sur quel horaire précis.

À noter

Si une zone pré-identifiée connaît un effacement de consommation spontané suffisant, le délestage peut se trouver annulé en dernière minute.

Pour **rester informé en permanence** des coupures dans le secteur de vos ateliers ou chantiers, écoWatt est également disponible en **Application mobile** : grâce à la carte de France, **informez-vous en temps réel sur les zones de tensions**, région par région.



Vous pouvez également **souscrire à un système d'alertes**, qui vous permettra de recevoir des notifications en fonction de la situation de votre région :

Les services Ecowatt

-  S'inscrire à l'alerte vigilance coupure
-  Entreprises et collectivités : devenir partenaires
-  Agir sur votre consommation à partir de l'API Ecowatt
-  Téléchargez l'application mobile

Plus d'infos

- monecowatt.fr

Les impacts pour les entreprises du Bâtiment

En première analyse, pour le bâtiment, en dehors de l'incidence économique commune à l'ensemble des secteurs, le principal problème portera **sur les chantiers**.

Compte tenu des temps d'accès à ces chantiers pour les hommes comme pour les fournitures, de l'impact "technique" (plus de grue, de centrale à béton, de contrôle d'accès, de lumière, ...), il est probable que cela se solde par un simple arrêt de chantier programmé dès la première alerte.

Le risque est similaire pour des travaux moindres comme **les interventions de réparation et d'entretien**, avec plusieurs lieux couverts dans la journée.

Face à ces risques, la FFB s'est d'ores et déjà mobilisée pour obtenir la prise en charge à 100% de tels arrêts par le mécanisme dit d'activité partielle. Par ailleurs, la FFB demande que les éventuels retards de chantier et de livraison qui découleraient de délestages ne donnent pas lieu à pénalités.